

## ETIQUETAGE

### « Risques de l'alcool : les eurodéputés renoncent à exiger des règles communes d'étiquetage »

« Les eurodéputés ont renoncé à demander des règles communes d'étiquetage sur les risques de l'alcool, préférant exiger de la Commission européenne qu'une étude sur l'efficacité de ces méthodes soit publiée d'ici fin 2009.

Le texte original du rapport exigeait de Bruxelles la préparation d'ici au 1er janvier 2010 d'une directive prescrivant l'apposition de mises en garde pour la santé sur les boissons alcoolisées, ou à défaut d'expliquer pourquoi la Commission ne la jugeait pas nécessaire, contrairement au tabac. Mais le paragraphe litigieux a été remplacé par un amendement demandant que Bruxelles publie d'ici fin 2009 une "étude comparative de l'impact et de l'efficacité des différents moyens d'information et de communication, notamment l'étiquetage et la publicité".

Une alliance entre conservateurs et socialistes a permis l'adoption de cet amendement à une écrasante majorité (534 voix contre 136 et 21 abstentions).

Les eurodéputés relèvent au passage que "les différences entre les règles nationales d'étiquetage ont de sensibles répercussions sur le marché intérieur de l'Union Européenne", car certains pays, comme la France, ont introduit de tels avertissements sur les étiquettes de boissons alcoolisées.

"Le Parlement a cédé au lobby de l'alcool et envoie un mauvais signal en matière de lutte contre les méfaits de l'alcool dans toute l'Europe", s'est emportée l'écologiste allemande Hiltrud Breyer.

La conservatrice allemande Renate Sommer s'est au contraire réjouie du vote. "Ces avertissements sont de toutes façons sans aucun effet, et ils sont très controversés", a-t-elle estimé.

Les eurodéputés estiment cependant que les femmes comme les hommes devraient être mieux informés sur les risques liés à la consommation d'alcool pendant une grossesse, de même que les hommes devraient l'être "sur les liens qui existent entre l'alcool et l'impuissance".

En matière de sécurité routière -- l'alcool serait à l'origine de 17.000 morts par an sur les routes de l'Union Européenne --, les députés se prononcent en faveur de "l'adoption sur le plan européen d'un taux d'alcoolémie aussi proche que possible de 0 g/l" pour les conducteurs, en particulier pour les jeunes et les professionnels. Ce domaine n'est cependant pas de la compétence de l'Union Européenne, mais des États membres. »

Source : Agence France Presse (AFP), 05/09/2007.

[<http://afp.google.com/article/ALeqM5jqLinpRb4wmJa1wsJG9c8pJaxUtA>]. Consulté le 05/09/2007. ⓘ

## CANADA

### « Syndrome d'alcoolisation fœtale : un problème gravement sous-estimé »

« L'ensemble des troubles causés par la consommation d'alcool pendant la grossesse constitue un véritable désastre national. Phénomène sous-estimé, ce syndrome est aujourd'hui considéré comme la principale cause d'incapacité mentale au Canada. Il afflige d'innocents enfants issus de mères pauvres, alcooliques ou toxicomanes, mais aussi de mères aisées, qui sont soit mal ou aucunement informées des risques que représente l'alcool pour leur enfant à venir. C'est un handicap qui se dissimule dans le cerveau, et qui, dans bien des cas, ne se traduit par aucun signe physique. Selon le ministère fédéral de la Santé, environ 1% des Canadiens, ou 300 000 personnes, souffrent d'une forme ou d'une autre de ce trouble mental. C'est l'équivalent d'un enfant pour chaque tranche de cent naissances, ou quelque 4000 nouveaux cas, chaque année.

Pour poser un diagnostic de syndrome d'alcoolisation foetale, il faut avoir la preuve que la mère a bu pendant la grossesse, qu'il y ait présence de traits faciaux particuliers, et des problèmes de comportement et d'apprentissage. Mais comme tous ces indicateurs ne sont pas toujours présents, l'expression « ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale » a été adoptée pour décrire une série de handicaps causés par la consommation d'alcool pendant la grossesse. Les signes peuvent être subtils. Les jeunes atteints de ce syndrome peuvent avoir des problèmes de mémoire, de concentration. Sans aide appropriée, les enfants atteints éprouvent des difficultés à l'école. »

Source : [<http://www.cyberpresse.ca/article/20070730/CPACTUEL/707290902/6717/CPACTUEL>] ⓘ

## ARTICLES : ALCOOL ET PREMATURITE

### « Quand l'alcool fait les grands prémés... »

« C'est confirmé par une équipe américaine, la consommation d'alcool au cours de la grossesse augmente le risque d'accouchement prématuré. Et au-delà de 30 ans, les auteurs évoquent même une forte probabilité de très grande prématurité.

Les effets délétères de l'alcool sur l'enfant à naître étaient bien établis, mais avec un travail mené sur 3130 accouchements dans une même unité de lieu, le Pr Robert Sokol (*Wayne State University*) dispose de données originales et bien validées. Avec son équipe, il a pris en compte la consommation de tabac, d'alcool mais aussi... de cocaïne de toutes ces patientes.

« Plus encore que le tabac et la cocaïne, le fait de boire de l'alcool au cours des 9 mois de grossesse augmente considérablement le risque d'une très grande prématurité », souligne-t-il. Ce qui ne l'empêche pas de préciser que le tabagisme « constitue lui aussi un danger de voir un nourrisson naître prématurément ». Mais dans ce cas, il parle plutôt de prématurité moyenne.

Par définition, on parle de naissance prématurée lorsque celle-ci survient avant 37 semaines d'aménorrhée, c'est-à-dire depuis les dernières règles. La prématurité est dite « moyenne » entre 32 semaines et 36 semaines, et « importante » entre 28 et 32 semaines. Enfin pour les spécialistes, la très grande prématurité correspond à un accouchement qui se produit avant 28 semaines d'aménorrhée. »

Source : Source : Alcoholism : Clinical and Experimental Research, mai 2007. Repris sur :

[[http://www.destinationsante.com/fr\\_depeche.php?id\\_rubrique=212&id\\_article=22003&cat=1](http://www.destinationsante.com/fr_depeche.php?id_rubrique=212&id_article=22003&cat=1)].

Consulté le 22/06/07 ⓘ

### « Prématurité : favorisée par la consommation d'alcool maternelle »

« Les effets néfastes de la consommation d'alcool pendant la grossesse sur le cerveau du fœtus et le poids de naissance sont bien établis. L'alcoolisme maternel pourrait également favoriser les naissances prématurées, qui sont une cause importante de morbidité et de mortalité périnatales. Cette question est d'autant plus importante que la fréquence de la prématurité augmente. L'objectif de cette nouvelle étude américaine<sup>(1)</sup> était de mesurer la relation existant entre d'une part l'usage d'alcool, de cocaïne ou de tabac, et d'autre part la durée de la grossesse. »

Source : Lettre d'information « Alcool Actualités », Inpes, Août 2007, n° 34. ⓘ

En ligne sur : [[http://www.inpes.sante.fr/AA/AA34/actu\\_scienc2.htm](http://www.inpes.sante.fr/AA/AA34/actu_scienc2.htm)]. Consulté le 28/08/07.

1. Sokol RJ, et al. *Extreme prematurity : an alcohol-related birth effect. Alcoholism : clinical and experimental research* 2007;31:1031-7.

## ARTICLE

### « Canada - Alcoolisme foetal : les enfants placés en foyer nourricier ont besoin d'aide »

De plus en plus d'enfants souffrent de troubles liés à l'alcoolisation foetale à la naissance, et ceux qui se retrouvent placés en foyer nourricier ont besoin de plus d'aide de la part des gouvernements, indique un rapport dont la Presse Canadienne a pris connaissance.

Selon des chercheurs de l'Université du Manitoba, les enfants atteints de ces troubles \_ dus à des dommages causés au cerveau alors que le fœtus se trouvait dans l'utérus de sa mère \_ sont souvent enlevés à leur famille en bas âge et sont plus susceptibles de passer le reste de leur enfance en famille d'accueil que les autres enfants placés dans de telles familles.

Les provinces ont donc la tâche de préparer ces jeunes à apprendre à vivre par eux-mêmes à l'approche de l'âge adulte, ce qui est loin d'être facile pour eux, parce qu'ils ont un retard de développement et sont souvent impulsifs, selon un des auteurs du rapport. Toutes les provinces conçoivent leurs programmes de protection de l'enfance afin qu'ils assurent un environnement sécuritaire pour les enfants en difficulté, affirme Don Fuchs, un professeur en travail social. Mais il manque parfois des programmes visant à aider les jeunes atteints du syndrome d'alcoolisation foetale à apprendre les rudiments de la vie en société.

Le rapport préconise la mise en place de programmes supplémentaires visant à convaincre les femmes de ne pas consommer d'alcool lorsqu'elles sont enceintes.

Source : [<http://www.montrealexpress.ca/article-cp30549028-Alcoolisme-foetal-les-enfants-places-en-foyer-nourricier-ont-besoin-daide.html>]

Consulté le 03/09/2007. ⓘ

## CAMPAGNE D'INFORMATION/PREVENTION

La Communauté de l'Agglomération Havraise et Entreprise & Prévention s'associent pour mener une campagne d'information pilote sur

"Le risque Alcool pendant la Grossesse"

Cette campagne d'information, prévention a été menée de Juin à décembre 2006. Les documents de prévention sont visibles à cette adresse :

[<http://www.alcooletgrossesse.soifdevivre.com/>]

## PUBLICATION DOCUMENTAIRE

La publication électronique « SAFMAIL » n° 5 est disponible à l'adresse suivante :

[[http://www.alcoolinfo.com/backoffice/file.aspx?dt\\_id=162](http://www.alcoolinfo.com/backoffice/file.aspx?dt_id=162)]

Contact SAFMAIL : Marie Marécaux - ANPAA 59 - Tél. 03.28.36.47.02 - [cdpanord@nordnet.fr](mailto:cdpanord@nordnet.fr)

ⓘ signifie que le document est disponible au CODES 29